



3 février 2006

Information sur des scanners Brilliance 40 avec option rapport, Philips Médical Systems

L'AFSSAPS a été informée le 26 janvier 2006 par la société Philips d'un risque de dysfonctionnement concernant les scanners Brilliance 40 lors de l'utilisation de l'option Rapport. Le dysfonctionnement observé n'entraîne pas de risque d'erreur de diagnostic.

Les établissements de santé concernés en France par cette information, ont reçu le courrier à l'attention des Directeurs d'établissements de santé et correspondants locaux de matériovigilance pour diffusion aux services concernés.

Cette information complète l'information du 5 décembre 2005 concernant les stations de travail Extend Brilliance Workspace option Rapport, utilisant le même logiciel que les scanners Brilliance 40.

La société Philips a rédigé le document à destination des utilisateurs, synthétisant les précautions d'utilisation préconisées.

Code nomenclature : 05603

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle. Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.

site - <http://www.hosmat.fr>